Institut Monétaire Européen IME. 1er rapport annuel 1994

1995/2047(COS) - 14/06/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen, en adoptant le rapport Christodoulou, a accueilli favorablement le 1er rapport annuel de l'IME. Dans sa résolution, il insiste cependant sur les points suivants : - que les Etats membres prennent des mesures pour la sauvegarde des investissements productifs et des niveaux d'emploi; - que les Etats membres qui n'ont pas encore assaini leur situation budgétaire consentent un effort supplémentaire afin d'éliminer les causes structurelles des déséquilibres budgétaires, et axent leurs efforts sur la baisse des taux d'intérêt; - que le Conseil, la Commission et les Etats membres redoublent d'efforts pour favoriser la convergence économique en utilisant tous les moyens appropriés, fonds structurels inclus, et qu'ils concentrent leurs efforts pour la relance d'une politique communautaire réelle en faveur de l'emploi; - que soit institué le moment venu un mécanisme de change entre la monnaie unique et les monnaies des pays ne participant pas encore à la phase finale de l'UEM; - que les efforts en vue de faciliter l'utilisation de l'écu soient intensifiés, notamment dans le domaine de la monétique; - que le Conseil et la Commission présentent des propositions permettant aux gouvernements, après le coup d'envoi de la 3ème phase de l'UEM, de poursuivre la coordination de leurs politiques budgétaires, dans le respect de l'objectif de la stabilité des prix; - que les gouvernements des Etats membres prennent les décisions nécessaires pour définir, dès que possible, un calendrier concret pour le passage à la 3ème phase de l'UEM avec les Etats membres satisfaisant aux critères fixés par le traité, tout en veillant à ne pas prendre de mesures qui pourraient entraver la participation des autres pays à un stade ultérieur.